

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2016

PROTECTION DE LA NATION - (N° 3381)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N° 215

présenté par
M. Galut
-----**ARTICLE PREMIER**

I. – À la fin de la première phrase de l’alinéa 4, substituer aux mots :

« la loi »

les mots :

« le Parlement ».

II. – En conséquence, au début de la seconde phrase du même alinéa, substituer au mot :

« Celle-ci »

le mot :

« Celui-ci »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à confirmer le rôle de contrôle et décision du Parlement.